

Dissertation sur la constitution formelle

Par **graine de juriste**, le **01/10/2013 à 21:17**

Bonjour,

Etant en première de Droit, j'ai eu ma première séance de TD de Théorie de l'état (droit constitutionnel) et notre chargé de TD nous a donné comme devoir le sujet de dissertation suivant: "La Constitution Formelle"

N'étant pas très à l'aise avec la dissertation j'aimerais avoir un avis sur mon plan. [smile7]

Qu'est ce que la Constitution formelle ?

I. La constitution formelle entant que norme suprême

[s]A. Supériorité par rapport aux autres normes [/s]

Déterminent la manière dont les autres normes doivent être produites

Fondement ultime de la validité

Pose des limites à la loi

Sommet de la hiérarchie des normes

article 54: possibilité de ne pas ratifier les traités

[s]b) Protection de la constitution formelle[/s]

procédure d'inpeachment comme moyen de protection de la constitution contre les chefs d'Etats ou de gouvernements déviants.

Contrôle de constitutionnalité des lois

II. La constitution formelle entant que constitution rigide

Constitution rigide : constitution ne pouvant pas être modifiée ou ne pouvant l'être que selon une procédure spéciale qu'elle édicte pour sa révision, différente de celle de la loi ordinaire.

Constitution rigide: « énoncée dans la forme constituante et par l'organe constituant et qui, par suite, ne peut être modifiée que par une opération de puissance constituante et au moyen d'une procédure spéciale de révision » (R. Carré de Malberg).

A. [s]Une procédure spécifique, solennelle[/s]

Différente des procédures législatives ordinaires

Elaboration plus compliquée que pour les lois : assemblée constituante

B. [s]Une constitution difficilement révisable[/s]

Procédure de révision : référendum, parlement (assemblée nationale et sénat) réunis en congrès

Je ne suis pas vraiment sûr de la problématique puisqu'elle n'est pas vraiment pertinente, mais pour être franc je n'étais pas vraiment inspiré. Donc tout conseil ou avis sera le bienvenue !
Merci d'avance [smile4]

Par **graine de juriste**, le **03/10/2013 à 19:36**

personne ? [smile17]

Par **bulle**, le **04/10/2013 à 07:48**

Bonjour,

Votre problématique ne semble pas coller à votre plan, je pense qu'il faudrait la retravailler.

Par **graine de juriste**, le **06/10/2013 à 21:24**

J'avais bien compris que ma problématique n'était pas bonne et je l'avais d'ailleurs précisé dans mon message, dc pourriez vous, s'il vous plaît, m'orienter un minimum compte tenu du fait que je ne sais pas comment la formuler
merci d'avance